



DOSSIER DE PRESSE

**13 septembre 2010 :
« PREMIERES SIGNATURES DE LA CHARTE PELAGOS »
entre l'état et les communes riveraines du sanctuaire**



Port-Cros
Parc National

Porquerolles
Conservatoire
Botanique National
Méditerranéen

Sanctuaire PELAGOS, Partie française

**Castel Sainte-Claire
BP 70 220 - 83406 Hyères Cedex
Tél. +33 (0)4 94 12 82 30 - Fax +33 (0)4 94 12 82 31
contact@sanctuaire-pelagos.org
www.sanctuaire-pelagos.org**

Contact Presse : Véronique Murcia
Tél. : 06.85.79.03.71
veronique.murcia@portcros-parcnational.fr

Direction Communication : Christine Graillet
Tél. 04.94.12.82.30
christine.graillet@portcros-parcnational.fr



Sommaire

Le Sanctuaire PELAGOS	III
Le Parc national de Port-Cros	VII
La Charte de Partenariat	X
Les premières communes signataires	XII
Les cétacés : quelques généralités	XV
Les cétacés du Sanctuaire	XVIII
Comment observer les cétacés ?	XXV
Principales menaces et Solutions	XXVII
L'échouage des mammifères marins	XXVIII



Présentation du Sanctuaire PELAGOS

Un sanctuaire pour les mammifères marins en Méditerranée

Une décennie de discussion et de partage d'informations dans une volonté commune a été nécessaire pour que, le 25 novembre 1999, la France, l'Italie et la Principauté de Monaco signent un Accord relatif à la création en Méditerranée d'un sanctuaire pour les mammifères marins.

Son entrée en vigueur a lieu le 21 février 2002 après la ratification par ces trois pays. Sa zone de compétence s'étend sur un vaste espace maritime de 87 500 km² et englobe la partie maritime du bassin Corso-Liguro-Provençal.

Créé dans le but de protéger les mammifères marins contre toutes les causes de perturbations provenant des activités humaines, le Sanctuaire doit concilier le développement harmonieux des activités socio-économiques avec la nécessaire protection des habitats et des espèces.

Pour cela, chaque Partie de l'Accord organise sa réflexion et ses projets de gestion en concertation avec les autres Parties.



Du côté français, le Ministère chargé de l'environnement a confié l'animation du Sanctuaire au Parc national de Port-Cros.

La création et l'animation de groupes de travail, composés de représentants des services de l'État, des collectivités territoriales, de laboratoires scientifiques, des professionnels du transport, de la pêche, du tourisme, d'associations et ONG, permet de traiter l'ensemble des questions de manière globale et concertée.



Une organisation tripartite

Les Parties contribuent activement au projet à plusieurs niveaux, comme par exemple l'élaboration d'un code de bonne conduite pour l'observation des cétacés en mer ou la proposition de réglementer les compétitions d'engins à moteur rapides dans le Sanctuaire.

Sur le plan de la communication, l'édition d'une plaquette d'information du public en trois langues (français, italien et anglais), ou l'élaboration d'une exposition sur les cétacés, témoignent de la volonté de diffuser à tous les messages du Sanctuaire.



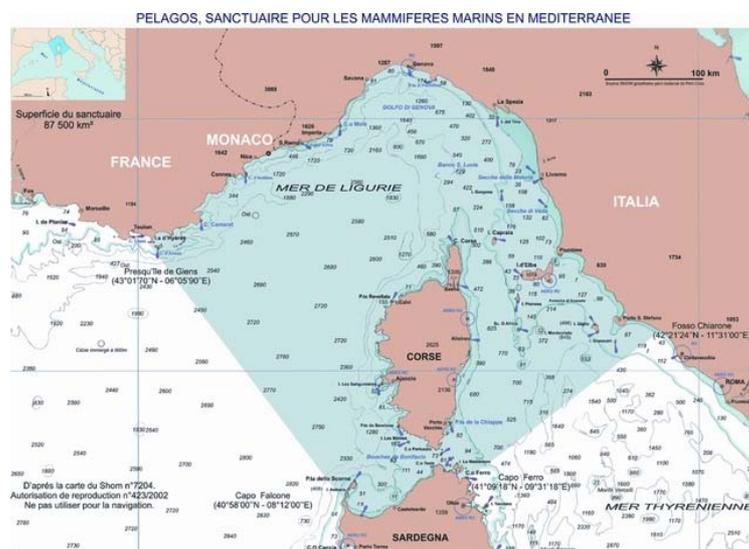
© C. Gérardin (Parc national de Port-Cros)

Une des stratégies d'action du Sanctuaire est la mise en synergie des différents moyens techniques, scientifiques, pédagogiques ou juridiques, applicables sur ce vaste périmètre. L'aspect international se développe avec la mise en place en 2006 du Secrétariat Permanent de l'Accord et la tenue de réunions tripartites pour définir progressivement une ligne de conduite commune.

L'inscription du Sanctuaire sur la liste des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) de la convention de Barcelone en novembre 2001 lui apporte la reconnaissance officielle des autres États méditerranéens. Dans ce cadre, un plan de gestion a été adopté par les Parties en 2004.

La mise en œuvre par les Etats signataires des actions visant à réduire de manière significative l'impact des activités humaines sur les mammifères marins constitue le défi majeur pour les années à venir.

Le Sanctuaire représente une superficie de 87 500 km² avec 1 256,41 m de linéaire côtier.





Pourquoi un Sanctuaire ?

PELAGOS a été créé pour protéger les mammifères marins des menaces générées par les activités humaines. Il ne s'agit pas d'interdire les activités humaines mais plutôt de les rendre compatibles avec la présence d'espèces remarquables.

Un "Sanctuaire" est, à l'origine, un "lieu sacralisé à force d'importance", avec une connotation plutôt religieuse. Dans notre cas, le **"Sanctuaire" doit être interprété comme un "lieu d'importance biologique nécessitant une attention particulière et un plus grand respect pour les espèces présentes et pour leur habitat"**.

Pourquoi ce périmètre ?

Les cétacés de Méditerranée fréquentent régulièrement le Sanctuaire.

Attirée par l'abondance de nourriture planctonique, la majorité des baleines de Méditerranée s'y concentre, de juin à octobre.

Les phénomènes de courants et le relief sous-marin originaux de cette région sont à l'origine d'une productivité biologique exceptionnelle pour la Méditerranée, favorable au développement d'une faune riche en quantité et en diversité.



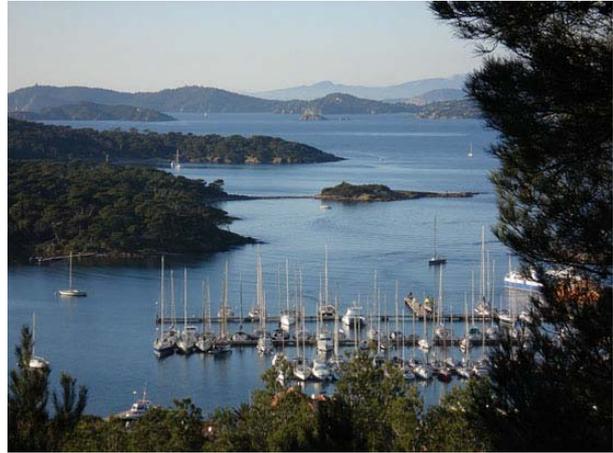
© M. Colombey Parc national de Port-Cros)

Le Sanctuaire est par ailleurs soumis à une forte urbanisation de sa façade côtière, source de pollution et de nuisances multiples. Ce vaste espace connaît un trafic maritime intense. En outre ses richesses biologiques subissent une forte exploitation. Ces pressions et ces enjeux ont conduit trois pays riverains liés par une longue histoire maritime, à unir leurs efforts pour protéger les mammifères marins.

Quelle est la particularité de PELAGOS ?

PELAGOS est un Accord définissant un espace de protection maritime qui s'étend au-delà des territoires nationaux (distance > 12 milles des côtes). Il inclut donc des territoires de haute mer, dont la réglementation y est réputée souple et définie par la convention de Montego Bay, signée en 1982.

Cependant, la France a mis en place une "Zone de Protection Ecologique" (ZPE) qui s'étend au-delà de la zone des 12 milles et prévoit des sanctions pour les navires - même étrangers - accusés de pollution volontaire. L'Italie devrait aussi mettre en place prochainement une telle zone afin de couvrir tout le territoire de PELAGOS.



© M. Colombey (Parc national de Port-Cros)

A qui est-il destiné ?

Le Sanctuaire n'est pas une réserve intégrale et il est ouvert à tous. Des règles spécifiques sont pourtant mises en place afin de préserver la richesse biologique qu'il renferme. Chacun d'entre nous doit prendre conscience de la fragilité du milieu marin et qu'un geste non maîtrisé peut porter atteinte directement ou indirectement aux animaux.

Quels sont ses objectifs ?

La protection des mammifères marins et de leur habitat, à travers un équilibre à trouver pour le maintien des activités humaines traditionnelles.

Comment fonctionne-t-il ?

Le Sanctuaire résulte d'un Accord entre 3 pays : la France, l'Italie et Monaco. Chaque pays fonctionne selon ses propres moyens et un Secrétariat Permanent basé à Gênes coordonne l'ensemble des actions depuis 2006.

Pour la Partie française, le Parc national de Port-Cros, dont le siège se situe à Hyères, a été mandaté par le Ministère en charge de l'écologie pour coordonner les actions nationales.



De qui dépend-il ?

Un plan de gestion a été adopté par les trois pays signataire de l'Accord en 2004. Chaque année, une réunion des trois pays étudie et, le cas échéant, valide les propositions de mesures pouvant être formulées. **Le Sanctuaire dépend des choix des trois pays signataires de l'Accord et des décisions prises au cours des réunions tripartites.**



Le Parc national de Port-Cros, partie française du Sanctuaire PELAGOS

Le parc national de Port-Cros anime la partie française de PELAGOS depuis 2000. Il met à disposition de ce projet des moyens humains, techniques et financiers. Il coordonne et suit d'importants programmes de recherche triennaux. Il est à l'origine de la création du Groupement d'Intérêt Scientifique pour les mammifères marins en Méditerranée (GIS 3M).

Il a rédigé et porté la Charte de partenariat entre le Sanctuaire et les communes depuis son origine.

Ses missions sont de :

Favoriser la recherche :

Le premier programme de recherche triennal lancé par le Sanctuaire PELAGOS a démarré en 2003. Deux autres programmes lui ont fait suite en 2007 et 2010. Les résultats de ces recherches ont permis aux scientifiques, partenaires et gestionnaires de mieux connaître les cétacés afin de mettre en place des mesures de gestion appropriées.

Autour d'objectifs ciblés

- Améliorer la connaissance des causes de perturbation et de mortalité des mammifères marins,
- Recenser et suivre la saisonnalité des populations de mammifères marins dans la zone du Sanctuaire,
- Etudier le comportement des mammifères marins, les interactions avec les activités humaines et les options pour réduire les impacts négatifs au sein du Sanctuaire.

Avec des partenaires scientifiques de renom

- 3 équipes du CNRS
- 3 universités (Ecole Pratique des Hautes Etudes Paris Sorbonne, Aix-Marseille et Université de Cagliari)
- 1 équipe de l'IFREMER
- 1 Groupement de Recherche : 13 membres issus de 8 structures. Créé en août 2007, le Groupement d'Intérêt Scientifique pour les mammifères marins en Méditerranée (GIS 3M) sous l'impulsion du Parc national, a pour objectif de fédérer les chercheurs partenaires du Sanctuaire pour optimiser la recherche et l'utilisation des financements.





Transmettre et partager :

Les programmes de recherches ont permis d'approfondir les connaissances sur :

- Les menaces sur les cétacés liées au trafic maritime et d'évaluer leurs impacts potentiels,
- La connaissance des impacts liés au tourisme nautique de plaisance et du whale watching et la mise en place d'une charte de bonne conduite,
- Les menaces sur les cétacés liées aux captures accidentelles.

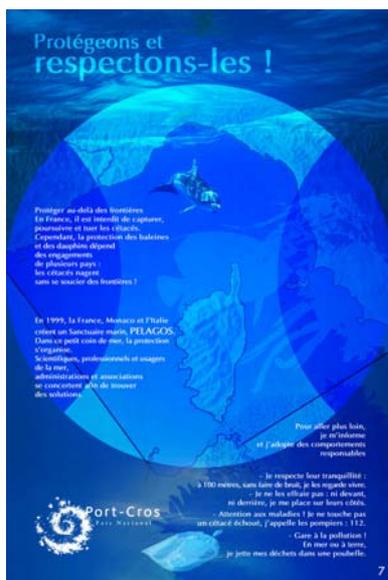
Dans le cadre de la diffusion des connaissances, plusieurs outils de communication et de sensibilisation pour le grand public ont été développés :

- Des expositions itinérantes
- Un jeu pédagogique, des quizz interactifs pour les plus jeunes
- Des ouvrages
- Une lettre d'information semestrielle à l'intention des partenaires
- Un site internet



© C. Gérardin (Parc national de Port-Cros)

Travailler avec les usagers de la mer pour promouvoir des activités durables et compatibles avec la préservation des mammifères marins :



- Promotion et développement d'un label « **Whale Watching** »
- Engager une réflexion sur le trafic maritime, et dans ce cadre accompagner le projet
- **REPCET**, un outil inédit à bord des navires pour éviter les collisions avec les cétacés



© DR



Le Parc national de Port-Cros en bref



Situation : îles d'Hyères dans le Var (83)
Création du parc : 14 décembre 1963
Cœur du parc : 2 000 hectares dont 1 300 maritimes
Espaces protégés périphériques : 75% de la superficie de l'île de Porquerolles et les terrains acquis par le Conservatoire du littoral - domaine du cap Lardier, presqu'île de Giens et salins d'Hyères.

Des missions ...

- **Protéger et conserver** la biodiversité
- **Valoriser et entretenir** un patrimoine culturel et historique (bâties, infrastructure)
- **Connaître et comprendre** car lieux privilégiés de recherche
- **Développer et transmettre...** par le maintien des activités traditionnelles, l'organisation de la fréquentation touristique, l'aménagement du territoire...
- **Accueillir et sensibiliser** en favorisant l'éducation par l'accueil des publics, l'édition d'ouvrages, l'aménagement d'espaces muséographiques, la création d'expositions, d'outils et d'espaces pédagogiques...

Une expertise reconnue dans le Monde.

- Il participe à l'action de plusieurs réseaux internationaux dont celui des Aires Marines Protégées « ASPIM ».
- Il est Membre fondateur du Réseau "MEDPAN" (MEDiterranean Protected Areas Network) qui réunit les 18 pays riverains de la Méditerranée.
- Il est inscrit, dans le réseau européen Natura 2000 pour lequel il a été désigné site pilote en 1997
- Depuis 1997, le Parc est lauréat du Diplôme Européen remis par le Conseil de l'Europe, réévalué tous les 5 ans pour l'ensemble de son action.



La Charte de Partenariat

Imaginée par Parc national de Port-Cros, la préfiguration de la charte de partenariat entre PELAGOS et les communes riveraines du sanctuaire, fut présentée en 2007, au groupe sensibilisation français, lors de sa première réunion. Cette initiative fut saluée et adoptée. Très rapidement, cette proposition fut actée par le comité national du Sanctuaire, également convaincu de la nécessité de renforcer l'implication des collectivités et acteurs locaux dans la démarche PELAGOS. En outre, cette même demande a été directement formulée en 2008 par plusieurs communes riveraines du Sanctuaire, désirant devenir partenaires de PELAGOS. **C'est en 2009 que cette charte de partenariat fut définitivement adoptée par la conférence des Parties.**

Les objectifs de cette Charte sont les suivants :

- ✚ rechercher une adhésion des communes autour de PELAGOS ;
- ✚ matérialiser le Sanctuaire pour le grand public ;
- ✚ créer de nouvelles dynamiques de projets et de partenariats autour des mammifères marins ;
- ✚ associer fortement les partenaires territoriaux pour promouvoir les idées de PELAGOS et pour réaliser des actions concrètes en faveur des mammifères marins ;
- ✚ promouvoir PELAGOS comme un réel moteur de développement et d'animation pour les communes ;
- ✚ intégrer les communes à la mission d'information et de sensibilisation du Sanctuaire.

Les communes signataires de cette Charte bénéficient notamment de la possibilité de faire flotter le pavillon PELAGOS en tous lieux de leur territoire communal.

Evaluation

L'un des objectifs principaux de la Charte est de faire évoluer les communes vers une meilleure prise en compte des mammifères marins et de PELAGOS dans leurs activités quotidiennes.

De ce fait, il est convenu que toutes les communes candidates deviennent signataires de la Charte lorsqu'elles font acte de candidature pour la première fois et manifestent par là même, leur volonté de contribuer, à leur propre échelle, dans leurs actions, à la mise en œuvre de toutes mesures susceptibles de participer à la conservation des mammifères marins.



Un état initial de l'action de chaque commune par rapport aux enjeux de PELAGOS est réalisé dès la signature de la Charte.

Cet état initial s'appuie sur une grille d'évaluation conçue et validée conjointement entre les trois pays par le groupe tripartite sensibilisation.

Au bout de deux ans, PELAGOS évalue l'action de chaque commune grâce à cette grille d'évaluation.

L'évaluation est réalisée de façon conjointe entre chacune des communes signataires et PELAGOS.

Cette méthode semble en effet la plus pertinente car elle permet une réelle explication de la démarche et une évaluation la plus précise et objective possible.

Les résultats de cette évaluation préalable sont transmis au Secrétariat permanent afin qu'il homogénéise les résultats de l'analyse et décide, en concertation avec les trois points focaux, quelles seront les communes qui ne bénéficieront pas du renouvellement de la Charte.

Les communes ayant délibéré pour adopter la Charte PELAGOS à ce jour sont :

- **Hyères les Palmiers** (Var) - délibération du Conseil Municipal du 12 mars 2010.
- **Nice Côte d'Azur - Communauté Urbaine** (Alpes-Maritimes) - délibération du Bureau Communautaire n°35.3 du 2 avril 2010.
- **Saint-Jean-Cap-Ferrat** (Alpes-Maritimes) - délibération du Conseil Municipal du 10 mai 2010.
- **Galeria** (Haute-Corse) - délibération du Conseil Municipal du 18 mai 2010.
- **Cavalaire** (Var) - délibération du Conseil Municipal du 20 mai 2010.
- **Barrettali** (Haute-Corse) - délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2010.
- **Corbara** (Haute-Corse) - délibération du Conseil Municipal du 10 juin 2010.
- **Antibes Juan-Les-Pins** (Alpes-Maritimes) - délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2010.



Les premières communes signataires

Antibes-Juan les Pins



Deuxième Ville du Département des Alpes Maritimes en population (78.000 habitants), Antibes-Juan les Pins en est la première par l'étendue de ses côtes : 23 km .

Le Cap d'Antibes partage et ouvre le littoral sur deux baies : Baie des Anges et Baie de Golfe-Juan où l'on rencontre tous les types côtiers :

- ✚ Plage de sable, artificielle ou naturelle (7 km)
- ✚ Plage naturelle de galets entre le Fort Carré et Villeneuve Loubet (7 km)
- ✚ Des côtes rocheuses comportant de nombreuses anses et criques sous les remparts de la vieille ville et autour du cap d'Antibes.

De part ces richesses patrimoniales (herbiers de Posidonie, récifs coralligènes), l'intégralité de ce littoral est classée depuis 2003 en zone NATURA 2000 (Baie et Cap d'Antibes - Iles de Lérins) et a fait l'objet en 2007 d'une extension en haute mer notamment du fait de la présence de Grands dauphins (*Tursiops truncatus*).

En outre, plusieurs zones ont été répertoriées à l'inventaire du patrimoine naturel (ZNIEFF), comme particulièrement intéressantes au niveau faunistique et floristique :

- ✚ Cap Gros : Zone importante de passage de poissons pélagiques (thons, liches, sardines, anchois),
- ✚ Anse du Croûton : richesse floristique du plus haut intérêt, herbier de Posidonie affleurant, présence de *Caulerpa proflera* et de *Penicillus mediterraneus*.

Afin de protéger ce patrimoine qui fait l'attractivité et la richesse de la Commune tout en permettant aux nombreuses activités maritimes et touristiques présentes de s'exercer, la Ville d'Antibes-Juan les Pins a mis en place une politique de préservation et de mise en valeur du littoral tant au niveau de son territoire qu'à une échelle plus générale en adéquation avec les problématiques de préservation de la biodiversité.



Cela s'est traduit par :

- ✚ la participation aux Contrats de Baie des « Golfes de Lérins » et « Cap d'Antibes à Cap d'Ail
- ✚ la maîtrise de ses rejets d'assainissement avec la première station d'épuration à avoir été certifiée ISO 14001,
- ✚ la certification du dispositif de gestion de la qualité des eaux de baignade,
- ✚ la participation au programme du pôle de compétitivité Mer « GIRAC »,
- ✚ le développement d'actions de sensibilisation vis-à-vis du public : Exposition sur les mammifères marins qui séjournent sur nos côtes (GREC), Ecogestes, Bibliomer, Inf'eaumer, les journées citoyennes, Cleanbeach, etc.,
- ✚ des études sur les fermes marines, sur les mouillages forains, sur les biocénoses marines,
- ✚ le plan infra Polmar Communal,
- ✚ des réflexions, études et expérimentations sur les moyens de maîtrise de l'érosion côtière,
- ✚ le plan de gestion raisonnée des banquettes de Posidonie sur la plage,
- ✚ la mise en place d'une zone de mouillage organisée et d'une zone de mouillage propre,
- ✚ l'opération port propre au port Vauban, plus grand port de plaisance d'Europe,
- ✚ la mise en place d'ancrage non destructif sur le balisage des zones de baignade,
- ✚ le plan de lutte contre les macro-déchets en mer, notamment par leur collecte en mer.





Cavalaire-sur-mer

Commune du Var

Située entre Hyères et Saint-Tropez

La commune de Cavalaire-sur-mer a comme volonté, de développer son activité touristique tout en protégeant l'environnement terrestre et maritime. C'est sa conception d'un « développement durable ».

Des actions importantes :

- Port Cavalaire : port pilote de l'opération « Ports propres » en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Port certifié AFAQ-AFNOR gestion environnementale portuaire.
- La ville de Cavalaire-sur-Mer reconnue pour la bonne gestion de ses eaux de baignade, Madame Chantal JOUANNO, secrétaire d'Etat à l'Ecologie, remettait à Madame Annick NAPOLEON, Maire de Cavalaire-sur-Mer, le 20 juillet 2009, la certification qualité des eaux de baignade.
- L'Observatoire Marin du Littoral des Maures, dont Madame Annick NAPOLEON, Maire de Cavalaire-sur-Mer, Conseillère Régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur, assure la présidence, est un outil de compétence, d'analyse et de gestion du littoral des 4 communes : le Rayol Canadel, La Croix Valmer, Ramatuelle et Cavalaire-sur-Mer.

La ville de Cavalaire-sur-Mer, considérant l'importance de la protection de ses eaux marines et de la protection de la biodiversité a souhaité s'associer à la demande PELAGOS, en prenant une délibération approuvant la charte de partenariat « PELAGOS ».





Saint-Jean-Cap-Ferrat

Monsieur René Vestri, Sénateur Maire de Saint-Jean-Cap-Ferrat
Conseiller Général des Alpes-Maritimes
Président du SIVOM de Villefranche sur Mer
Président fondateur de SOS Grand Bleu

C'est face à l'indifférence de notre société envers le massacre des cétacés en Méditerranée et par un grand cri de colère mais avant tout un cri du cœur que Monsieur René Vestri a créé en 1989 ce qui allait devenir l'incontournable défenseur de la vie marine : SOS Grand Bleu.

C'est grâce à ce combat qu'a vu le jour le Projet PELAGOS.

C'est donc tout naturellement que Monsieur René Vestri, le 2 mars 1991, se trouvait aux côtés du Prince Rainier III de Monaco pour le lancement officiel du projet et que la signature des statuts de la Fondation Européenne Rotary pour l'Environnement entre le Conseil de l'Europe et le Rotary international a eu lieu à Saint-Jean-Cap-Ferrat.

Pour toutes ces raisons, la commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat a répondu favorablement à la signature de la charte de partenariat avec le Sanctuaire PELAGOS.

Monsieur René Vestri remercie les initiateurs du projet PELAGOS de l'avoir associé, dès le commencement, à cette aventure pour la sauvegarde de notre patrimoine naturel, en espérant qu'elle permettra à nos enfants de jouir d'une faune et d'une flore préservée et que celle-ci serve d'exemple en d'autres lieux.





Les cétacés : quelques généralités

Si par leur forme hydrodynamique, les cétacés ressemblent à des poissons, ils sont comme les êtres humains des mammifères placentaires.

L'ordre des cétacés est divisé en deux groupes

Les cétacés à dents ou Odontocètes (dauphins, cachalots, marsouins, orques, narvals). Les Odontocètes ont des mâchoires pourvues de dents, les mâles sont généralement plus gros que les femelles, ils ne possèdent qu'un seul évent, et leur crâne est asymétrique. Ce sont des chasseurs très performants qui se nourrissent de calmars, poulpes et poissons. Ces cétacés à dents montrent de forts liens sociaux intragroupes.

Les cétacés à fanons ou Mysticètes (baleines franches, rorquals, mégaptères). Les Mysticètes ou baleines au sens large possèdent des fanons qui ornent leur mâchoire supérieure. Tous sont de taille importante, avec des femelles généralement plus grandes que les mâles. Ils possèdent deux événements distincts et juxtaposés, et leur crâne est symétrique. Exceptée la baleine grise qui se nourrit sur le fond océanique, les Mysticètes filtrent l'eau à travers leurs fanons qui y retiennent principalement le krill, un type de crevette qui mesure quelques centimètres. Ce type de cétacé ne vit que rarement en groupes.

Une parfaite adaptation à la vie aquatique

Tous les cétacés ont en commun un ancêtre terrestre, qui s'est parfaitement adapté au milieu aquatique au cours de l'évolution. Les membres antérieurs et la queue de cet ancêtre ont évolué en nageoires. Le squelette interne des nageoires pectorales fait quant à lui apparaître des doigts, héritage des ancêtres terrestres de l'espèce. La nageoire caudale, très puissante, est horizontale, contrairement à celles des poissons et requins. Ils respirent l'air en surface grâce à leurs poumons et à leurs narines transformées en événements. Cette respiration n'est pas automatique comme chez les humains, elle est toujours un acte volontaire. C'est pourquoi les cétacés ne dorment que d'un seul hémisphère cérébral à la fois, qui fonctionne en alternance.



Reproduction

Leurs petits se développent dans le ventre de la femelle. Après la naissance, ils sont allaités durant plusieurs mois par un lait maternel très riche. Les jeunes accompagnent leur mère durant plusieurs années.

Les sens et l'écholocation

Le sens le plus développé chez les cétacés est l'audition : ils sont dotés de la fonction d'écho-localisation, sorte de sonar naturel, qui permet la localisation dans l'espace de leurs congénères et des proies. Les ondes sonores à haute fréquence sont émises par une cavité proche de l'évent, focalisées par le melon, réfléchies par la cible, captées au niveau de la mâchoire inférieure pour être enfin interprétées par le cerveau.

L'univers des cétacés est essentiellement acoustique, les sons se propageant très loin dans l'eau et cinq fois plus vite que dans l'air. Certaines baleines telles que les baleines à bosse sont capables de communiquer à plusieurs centaines de kilomètres de distance, et d'émettre des sons répétitifs que l'on qualifie de chant



Les migrations

La baleine entreprend de longues migrations des régions polaires des deux hémisphères où elle se nourrit en abondance en été, vers les eaux tropicales dans lesquelles elle se reproduit et elle met bas en hiver. En Méditerranée, on sait que les Rorquals communs se regroupent en été dans la zone du Sanctuaire pour se nourrir, mais on ignore encore s'il existe des zones particulières dans lesquelles ils se reproduisent.

Dans le Sanctuaire PELAGOS, 7 espèces de cétacés sont relativement fréquentes.



Les cétacés du Sanctuaire PELAGOS

Cachalot

Physeter macrocephalus

Capodoglio

Sperm whale

Le Cachalot mesure jusqu'à 18 m pour un poids de 40 T, ce qui en fait l'un des plus grands Odontocètes. Son originalité physique tient au fait qu'il possède une tête imposante, pouvant faire le tiers de la longueur totale du corps.

A l'intérieur de celle-ci se trouve une huile spéciale appelée « spermaceti ». La densité de cette huile varie selon qu'elle est plus ou moins réchauffée par le sang, ce qui permet au Cachalot de régler sa flottabilité lors des sondes. Il peut vivre jusqu'à 80 ans, et vit au large ou à l'aplomb du talus continental, seul ou en petits groupes (maximum 5). Champion incontesté de l'apnée, il est capable de plonger à des profondeurs dépassant 2000 m et de rester sous l'eau plus d'une heure. Ces capacités extraordinaires lui permettent d'atteindre les abysses où il capture calmars géants et gros poissons.



© T. Houard (Parc national de Port-Cros)

Ces capacités extraordinaires lui permettent d'atteindre les abysses où il capture calmars géants et gros poissons. Des nouveaux nés ont été observés en Méditerranée à toutes les saisons. L'observation de ce cétacé, même si elle n'est pas très fréquente dans les eaux du Sanctuaire, est cependant régulière pendant les périodes d'été et d'automne. Le principal risque pour cette espèce est représenté par les collisions avec les navires. Des captures accidentelles dans les filets de pêche (filets dérivants) peuvent également survenir.

Comment le reconnaître ?

Pigmentation et aspect général : gris foncé à gris moyen, pouvant paraître marron, une tâche claire ventrale. Aileron dorsal triangulaire et aplati suivi par un pédoncule caudal formant une crête bosselée. Arrière du corps ridé.



© T. Houard (Parc national de Port-Cros)



Tête : très caractéristique avec son melon presque carré, muni d'un évent unique s'ouvrant à l'avant gauche. Souffle de moins de 2 m de haut en forme de buisson et incliné vers l'avant gauche. Reste en surface pendant qu'il souffle. Expose sa nageoire caudale triangulaire en sondant.

Pas de confusion avec d'autres cétacés de Méditerranée comme le Rorqual commun qui expose très rarement sa caudale en sondant.

Rorqual commun

Balaenoptera physalus

Balenottera

Fin whale

Le Rorqual commun est la seule espèce de Mysticète fréquente en Méditerranée. Par sa taille (jusqu'à 22 m) et son poids (maximum 70 T), c'est le deuxième plus grand animal de la Planète, juste derrière la Baleine bleue (*Balaenoptera musculus*). Sa silhouette est fine et allongée. Le Rorqual commun peut atteindre 80 ans. Plus d'un millier d'individus fréquente les eaux de profondeur supérieure à 1000 m du Sanctuaire, principalement en été lorsque le krill abonde. Chaque année des naissances et des nourrissons de petites tailles (environ 6 m et 2 T) sont observés à proximité des côtes de Provence ou de Corse. Principal danger vis à vis de l'espèce : le trafic maritime car le rorqual commun semble incapable de localiser les navires et d'éviter les collisions.

Comment le reconnaître ?

Pigmentation et aspect général : gris foncé sur le dos à blanc sur le ventre, avec une zone blanche au niveau du mandibule droit. A l'arrière de la tête, en zone latérale et dorsale, une zone gris clair d'aspect variable et un chevron confèrent à chaque individu une pigmentation unique.

Aileron dorsal postérieur (au 3/4 de la longueur) très distinct sur un dos aux contours bien lisses.

Tête : de forme effilée avec une mâchoire inférieure formant l'extrémité du museau. Un évent double caréné est situé en position médiane bien en retrait par rapport au museau.

Souffle bien visible en général, de 2 à 5 m de haut en fonction de l'activité de l'animal ; en forme de peuplier et bien vertical. Disparaît sous la surface entre 2 souffles. N'expose pas sa nageoire caudale en sondant, sauf exception.

Pas de confusion avec d'autres cétacés communs en Méditerranée. Le petit Rorqual, espèce occasionnelle, est beaucoup plus petit (moins de 9 mètres), avec un museau pointu et des taches blanches sur les pectorales.



Dauphin bleu et blanc

Stenella coeruleoalba

Stenella striata

Striped dolphin

Le Dauphin bleu et blanc peut atteindre 2,2 m et peser une centaine de kilos en Méditerranée. Son espérance de vie est d'environ 40 ans.

Au-delà de la zone côtière, c'est le dauphin le plus abondant du Sanctuaire (entre 20 000 et 45 000 individus recensés). Pour l'ensemble de la Méditerranée, on estime la population à 250 000 individus. Très sociable, on le rencontre fréquemment en bandes de quelques dizaines d'individus (voire parfois plus de 100 individus). Curieux, joueur et acrobate, il joue volontiers à l'étrave des bateaux. Son alimentation varie en fonction de l'endroit et de la saison, ce qui peut expliquer le succès de sa distribution. Il s'agit principalement dans la Mer Ligure de poissons (sardines et anchois). Observations fréquentes au large des côtes, tout au long de l'année.

Les filets dérivants, la pollution anthropique de manière générale, de même que la sur-pêche de ses proies représentent les principaux dangers pour ce mammifère marin.

Comment le reconnaître ?

Pigmentation et aspect général : gris bleuté (foncé sur le dos) à gris très clair et blanc (flanc et ventre) avec une cape de la tête à l'aile, et en général une "écharpe" blanche bien délimitée. Des bandes sombres partent de la région oculaire vers les régions génitales et pectorales (sujet à variation régionale et/ou individuelle). L'aile dorsale est moyen, de forme assez triangulaire ou falciforme.



© M. Colombey (Parc national de Port-Cros)

Tête : pourvue d'un rostre de dimension moyenne et d'un melon assez marqué.

Confusion possible avec le Dauphin commun, notamment si l'écharpe caractéristique est absente ou peu visible. La pigmentation est différente (flancs et tête), les *Stenella* ne portent pas le dessin en sablier bien net des *Delphinus*.



Dauphin de Risso ou Grampus

Grampus griseus

Grampo grigio

Risso's dolphin

Le Dauphin de Risso mesure environ 3 m et son poids varie entre 250 et 400 kg. Les jeunes sont de couleur grise, mais le corps se couvre de cicatrices obtenues lors de joutes amoureuses et autres activités sociales en grandissant, pour devenir totalement blanc chez les plus vieux individus (vers 40 ans). Ces cétacés ne présentent pas de rostre. On estime sa population en Méditerranée nord occidentale à environ 3000 individus fréquentant principalement les fonds de 600 à 1000 m, surtout le talus continental et l'aplomb des tombants et des canyons sous-marins. Son régime alimentaire est constitué de calmars. Son observation dans le Sanctuaire est régulière toute l'année.



© T. Houard (Parc national de Port-Cros)

Comment le reconnaître ?

Pigmentation et aspect général : gris moyen à gris clair, parcouru de cicatrices blanches souvent doubles ; le jeune est gris avec une cape foncée, les vieux individus sont presque blancs. L'aileron est assez caractéristique: haut et falciforme chez les adultes.

Tête : dépourvue de rostre visible, elle comporte un melon en forme de globe avec un léger sillon médian. Confusion possible avec le Grand dauphin à grande distance, en raison de leurs corpulences et de leurs ailerons similaires.



Globicéphale noir

Globicephala mela

Globicephalo

Long-finned pilot whale

Le Globicéphale est le plus grand des delphinidés après l'Orque épaulard : il mesure jusqu'à 6 m et peut peser jusqu'à 3 T. Les mâles vivent environ 60 ans, tandis que les femelles peuvent atteindre les 80 ans. C'est un animal extrêmement sociable qui vit au large des tombants en groupes de plusieurs dizaines d'individus. Les liens puissants qui unissent les membres d'un groupe sont à l'origine d'échouages spectaculaires lorsque tout un troupeau accompagne aveuglément un compagnon malade ou trop vieux. Les Globicéphales se nourrissent presque exclusivement de calmars qu'ils capturent souvent à plus de 500 m de profondeur. En Méditerranée nord-occidentale, les effectifs sont estimés de 2000 à 10 000 individus. Son observation est régulière, surtout l'été.

Les principaux dangers que rencontre cette espèce sont le trafic maritime, la pollution et la présence de filets. Les échouages en masse représentent également une menace pour les effectifs de Globicéphales.

Comment le reconnaître ?

Pigmentation et aspect général : noire, à l'exception d'une fine "cravate" blanche ventrale, de la tête au nombril. L'aile est typique : plus long que haut, il est recourbé vers l'arrière et sa position est antérieure sur le corps (environ au 1/3 avant).

Tête : dépourvue de rostre visible, elle comporte un melon en forme de globe, protubérant chez les grands mâles.

Pas de confusion possible, les delphinidés noirs sont rares en Méditerranée. L'orque comporte une pigmentation agrémentée de blanc et de gris, son aile est très différent. Pour le faux-orque, l'aile dorsal est falciforme et l'allure plus svelte.



© F. Larrey et T. Roger (Regard du Vivant)



Grand Dauphin ou Tursiops

Tursiops truncatus

Tursiope

Bottlenose dolphin

Le Grand Dauphin est plus grand que le Dauphin bleu et blanc et que le Dauphin commun. Il peut atteindre jusqu'à 3,5 m et peser 300 kg. Le Tursiops peut vivre jusqu'à 40-50 ans. On observe facilement des groupes qui comprennent habituellement moins d'une douzaine d'individus, mais pouvant aller jusqu'à 50 individus. Son habitat au sein du Sanctuaire se situe principalement à proximité des côtes des Grandes îles (Corse et Sardaigne), de même qu'au niveau des côtes provençales, bien que moins fréquemment. Il ne s'éloigne que rarement plus loin que le plateau continental. Cette situation géographique le soumet donc à de fortes pressions humaines. Son régime alimentaire se compose aussi bien de poissons, de crevettes, de seiches ou de calmars, souvent capturés sur les fonds. C'est un opportuniste qui fait preuve de grandes capacités d'adaptation. Le Grand Dauphin est observé régulièrement tout au long de l'année. Les principales menaces pour le Grand dauphin sont la sur-pêche de ses proies et la présence des filets de pêche. Ce dauphin peut également être la source de conflits d'intérêts avec les pêcheurs, avec lesquels il est en concurrence directe.

Comment le reconnaître ?

Pigmentation et aspect général : gris moyen devenant plus clair sur le ventre. Une écharpe claire est parfois visible entre la tête et l'aile dorsal, qui est assez grand et de forme falciforme variable. L'allure générale est puissante, avec des mouvements d'émergences amples.



© M. Colombey (Parc national de Port-Cros)

Tête : pourvue d'un rostre assez court et épais, mais bien distinct du melon.

Pas de confusion car la taille des adultes, alliée à leur allure de dauphin typique, permet de distinguer le Grand dauphin sans problème. A grande distance, on peut cependant confondre le Tursiops avec le dauphin de Risso, commun lui aussi en Méditerranée.



Ziphius ou Baleine à bec de Cuvier

Ziphius cavirostris

Zifio

Cuvier's beaked whale, goose-beaked whale

Le Ziphius est un Odontocète qui mesure environ 6 m, pour un poids moyen de 2 à 3 T. Il vit au large, souvent inféodé à un canyon sous-marin. Solitaire, on le rencontre parfois en petits groupes.

En Méditerranée, l'espèce est bien présente, mais en raison de son comportement farouche, son observation est rendue difficile. Il se nourrit de céphalopodes et de poissons bathypélagiques. Les principaux dangers que rencontre cette espèce concernent les explosions marines et l'utilisation de certains types de sonars.

Comment le reconnaître ?

Pigmentation et aspect général : gris moyen pouvant paraître marron avec la tête plus claire, voire blanche chez les individus âgés, et des rayures rectilignes. L'aile dorsal est postérieur, assez triangulaire et de dimension relativement faible ; les pectorales sont petites.

Tête : pourvue d'un rostre visible, elle comporte un melon peu distinct ; la mâchoire inférieure est proéminente ; chez le mâle, 2 dents émergent de la bouche à l'extrémité du mandibule.

Souffle peu visible. N'expose pas sa nageoire caudale en sondant, mais courbe le dos.

Confusion possible avec d'autres baleines à becs : identification délicate en raison du comportement discret. Il souffle en émergeant son rostre en premier ; les mésoplodons (rares en Méditerranée) sont plus petits, plus sveltes et ont un rostre plus long et effilé.



Comment observer les cétacés ?

Code de bonne conduite pour l'observation des cétacés

Préambule : la protection des cétacés

Les baleines et les dauphins sont protégés par la législation française : il est interdit de les détruire, de les capturer, de les poursuivre (Arrêté Ministériel du 27 juillet 1995). Le Sanctuaire pour les mammifères marins en Méditerranée a pour objet de les protéger, ainsi que leur habitat, contre toutes les causes de perturbation : pollution, bruit, course d'engins rapides à moteur, capture accidentelle, dérangement touristique, etc. Les cétacés sont également protégés par des accords internationaux : conventions de Barcelone, de Berne, de Bonn, Accord ACCOBAMS pour la conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente.

Définition et Objet

- L'expression « whale-watching » désigne l'observation des cétacés. Cette expression anglo-saxonne est mondialement utilisée pour qualifier cette pratique.
- On est opérateur de whale-watching, dès lors qu'on organise l'activité d'observation des cétacés sur site.

Organisation de l'activité pour un whale-watching de qualité

- Un opérateur doit accompagner sa sortie d'un exposé éducatif sur le milieu marin et les cétacés, dispensé par un guide qualifié et formé. Celui-ci doit être en mesure d'identifier les espèces rencontrées et de déterminer leurs phases d'activité.
- Le whale-watching ne doit pas s'organiser dans la bande côtière des 5 milles *, les cétacés y étant déjà très perturbés par les activités humaines.

Règles pour l'observation

L'observation des cétacés peut, si elle est mal pratiquée, être une source de dérangement : respectons leur tranquillité.

- Que l'on soit plaisancier, pêcheur ou opérateur de whale-watching ou autre usager du domaine marin, les règles énoncées ci-dessous s'appliquent de la même façon dans le Sanctuaire et au-delà.
- Dans le cas spécifique de la Corse et dans le cadre d'une activité de "Pescatourisme", cette limitation pourrait faire l'objet de recommandations particulières et de dérogations.

Soyons vigilants aux signes de dérangement :

- L'approche des groupes de cétacés est proscrite si l'on constate la présence de nouveaux nés.
- Elle doit être immédiatement interrompue en cas de perturbation des animaux. Par exemple, un comportement de fuite (accélération, changement de cap, recherche d'éloignement de l'observateur) doit être considéré comme un dérangement.



Zone d'observation :

- La distance de 300 mètres définit la limite extérieure de la zone d'observation, à l'intérieur de laquelle toute activité humaine obéit à des règles strictes.
- Le bateau ne doit pas se trouver dans le secteur avant des animaux.
- Pour que le bateau ne soit pas perçu comme un poursuivant, il ne doit pas approcher les cétacés par leur secteur arrière.
- La distance de 100 m définit la zone d'exclusion dans laquelle aucune approche n'aura lieu. Ceci ne s'applique pas dans le cas de venue spontanée des cétacés au bateau.

Évolution du bateau dans la zone d'observation (300 m)

- Dès le repérage de cétacés et quelle que soit la distance, une vigilance particulière et une vitesse adaptée sont de rigueur. D'autres animaux peuvent être présents dans le secteur.
- L'approche des cétacés doit se faire selon une trajectoire devenant progressivement parallèle à la route de l'animal. La vitesse est limitée à 5 noeuds.
- Le bateau doit se positionner par le travers des animaux et éviter tout changement brutal de vitesse et de direction.
- Lorsque le bateau atteint la limite de la zone d'exclusion (100 m), sa vitesse relative doit être réduite à zéro, moteur éventuellement débrayé, mais jamais coupé, de façon à rester manoeuvrant.
- La vitesse du bateau sera calée sur la vitesse de l'animal le plus lent.
- Pour éviter toute perturbation acoustique dans la zone d'observation, sondeurs et sonars doivent être éteints.
- Après l'observation, le bateau doit quitter progressivement le site en adoptant une route signalant sans ambiguïté son départ.

Présence des bateaux dans la zone d'observation

- Un seul bateau à la fois est autorisé dans la zone d'observation.
- Sa présence sera limitée à 15 minutes environ si d'autres bateaux sont en attente.

Cétacés près d'un bateau

- Lorsque les cétacés rejoignent volontairement le bateau, les passagers ne doivent pas tenter de toucher les animaux, directement ou à l'aide d'un instrument, de se baigner à leur proximité ou de les nourrir.



Quelles sont les principales menaces pesant sur les cétacés et quelles solutions sont envisagées ?

Les collisions entre grands navires et baleines sont responsables de dommages dans les populations de grands cétacés à travers le monde. Ces accidents sont une réalité de nature à porter atteinte à la sécurité du bord et des passagers de certains types d'unités. En Méditerranée, la communauté scientifique et certaines compagnies de navigation s'inquiètent de ces accidents, particulièrement au sein du Sanctuaire PELAGOS.

C'est pourquoi, chercheurs et sociétés de transport maritime développent un programme de limitation des risques de collisions au sein duquel sont testés des dispositifs de nature à être essayés dans d'autres parties du monde.

Certaines techniques de pêche non adaptées car des animaux se retrouvent pris au piège dans les filets.

Une concertation avec les pêcheurs et des études ont déjà permis de déterminer des mesures pour limiter ces risques. Par exemple, la pluriactivité pêche/tourisme, lorsqu'elle respecte certaines règles, constitue une alternative qui offre un grand intérêt économique pour les pêcheurs, dans le respect des populations de dauphins.

Les manifestations d'engins à moteur rapides présentent des risques pour les mammifères marins (bruit, pollution, collision, stress) ; principalement en période de reproduction, de mises bas et d'alimentation.

Le programme de recherche du Sanctuaire PELAGOS vise à mieux connaître les sites sensibles, les fluctuations saisonnières, le comportement et la distribution des populations de cétacés, ce qui permettra de mieux réglementer les courses sportives.

Le bruit. Au fur et à mesure que nous industrialisons les mers, le problème de la pollution sonore ne cesse d'empirer. De nombreuses sources de bruit coexistent parmi lesquelles : la prospection pétrolière, gazière et scientifique dans les sous-sols des fonds marins, les extractions de matériaux (granulats marins par exemple), la construction (zones portuaires, digues, etc.), le trafic maritime, les explosions sous-marines, les ondes des sonars actifs militaires ou civils. Ces bruits peuvent se propager dans l'eau sur des distances considérables causant parfois le dysfonctionnement du système d'écholocation des cétacés. Dans le cadre du programme de recherche PELAGOS, des scientifiques étudient l'impact du bruit sur les populations de cétacés du Sanctuaire.



L'échouage des mammifères marins

Le réseau national d'échouage (RNE) couvre toutes les côtes françaises. Il est coordonné au niveau national par le CRMM (Centre de Recherche sur les Mammifères Marins, basé à La Rochelle). Celui-ci a délégué au GECEM (Groupe d'Etude des Cétacés de Méditerranée) le soin de coordonner les activités du Réseau Echouage pour l'ensemble de la Méditerranée française depuis 2000. Ce réseau comporte des correspondants locaux (essentiellement des vétérinaires, mais aussi des volontaires ou des salariés des services de l'Etat).

Le Parc national de Port-Cros, au titre de sa mission d'animation de la Partie française du Sanctuaire PELAGOS, participe au réseau échouages en mettant à disposition du personnel formé ainsi que du matériel (ensemble complet d'instruments de dissection, matériel de signalisation et d'information) et deux remorques pour récupérer les carcasses des animaux échoués.

Les échouages de mammifères marins constituent la principale source de données et de prélèvements biologiques. Il est donc indispensable que tout échouage soit signalé à l'un des correspondants du Réseau National Echouage.

Le transport et toutes autres interventions sur les mammifères marins sont interdits par la loi. Seules les personnes mandatées par le CRMM, sous la tutelle du Ministère en charge de l'environnement, sont autorisés à intervenir.

Pour en savoir plus sur les échouages en Méditerranée :
www.association-gecem.org

Les responsables du réseau "échouages" :

Frank DHERMAIN (GECEM) : 04 91 26 72 25 ou 06 08 73 02 91
Thierry HOUARD (Parc national de Port-Cros) : 04 94 12 82 30

Pour la Corse, Cathy CESARINI (CARI) : 06 09 38 81 03

Hyères ville durable, côté mer

Au cœur de toute politique de développement durable se trouvent trois finalités : le développement économique, la préservation de l'environnement et le progrès social. La ville d'Hyères s'est engagée dans une politique volontariste en ce sens et œuvre aux côtés de différentes organisations.

Première ville française à adopter la Charte Pelagos



Cachalot entre Port-Cros et le Rayol

de la Sardaigne et la lagune de Burano en Toscane méridionale.

Cette charte démontre la volonté de la commune de s'impliquer de façon plus forte dans la protection des mammifères marins. Cela se traduit

par des recommandations incitant à l'atténuation de l'impact de certaines activités telles que la pêche, le trafic maritime. Elle incite par ailleurs à des actions de sensibilisation du public ainsi qu'à la recherche scientifique sur les cétacés.

Par une délibération en date du 12 mars 2010, la ville d'Hyères s'engage à signer une charte afin de devenir partenaire du programme Pelagos.

Elle sera ainsi la première commune signataire de ce document, confirmant le rôle de pôle de biodiversité marine de notre territoire.

Le 25 novembre 1999, la France, l'Italie et la principauté de Monaco ont signé un accord international pour la création d'un sanctuaire pour la protection des mammifères marins en Méditerranée. La partie française de l'accord est animée par le Parc National de Port-Cros.

Le sanctuaire Pelagos, dont Hyères constitue la porte d'entrée ouest, est un espace maritime qui forme un triangle entre Hyères, la pointe nord

Natura 2000 s'étend en mer

Natura 2000 à Hyères, c'est à la fois la protection des oiseaux sur les îles et les salins, mais aussi bientôt la préservation de la biodiversité marine.

Natura 2000 est un réseau européen d'espaces naturels identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces ani-

males, végétales et de leurs habitats naturels. Il a pour objectif de préserver la diversité biologique, tout en valorisant les territoires.

Son approche novatrice de la gestion environnementale prend en compte les dimensions sociales, économiques et culturelles, ce qui en fait un outil de protection de la nature, mais aussi un levier essentiel de dé-

veloppement local et de valorisation du patrimoine naturel.

A Hyères, deux sites d'importance communautaire pour la conservation des habitats naturels ont été sélectionnés par la Commission européenne pour intégrer le réseau en application de la directive "Habitats" : la côte d'Hyères et son archipel, la plaine et le massif des Maures.

Deux zones de protection

spéciale pour la conservation des oiseaux sauvages ont été désignées par arrêté ministériel en application de la directive "Oiseaux" : les îles d'Hyères, et les salins d'Hyères et des Pesquiers.

Le réseau Natura 2000 est en voie d'extension aux espaces marins afin de contribuer à la préservation de la biodiversité marine.

Et aussi

A la hauteur d'un pavillon bleu exigeant

Le Pavillon bleu d'Europe, écolabel des communes du littoral et des ports de plaisance, est attribué à Hyères depuis 1986 sans discontinuer avec des exigences chaque année renforcées.

Bien que généralement présenté comme récompensant les plages propres, ce label de qualité est attribué à une commune pour l'ensemble de sa gestion environnementale, sur la base de nombreux critères dépassant la seule qualité des eaux de baignade.

Le port Saint-Pierre, le plus important des 11 ports hyérois est, lui, labellisé "Pavillon Bleu d'Europe des Ports de Plaisance" depuis 1989. Il a fait de l'information et de l'éducation à l'environnement, l'une de ses priorités. L'une des nombreuses actions mises en place chaque année à l'attention des plaisanciers lui a permis d'obtenir en 2006 le grand prix d'éducation à l'environnement "Pavillon Bleu - Banque Populaire Côte d'Azur".

Réhabilitons la posidonie !

Nos plans d'eau regorgent d'une biodiversité exceptionnelle dont le plus bel herbier de posidonies de la côte méditerranéenne française.

Plante essentielle à l'équilibre de la vie marine et non algue, ces pelotes de mer et rubans sombres s'échouent sur le rivage trop souvent considéré comme "sali". Ces laisses constituent d'épaisses banquettes protégeant les plages de sable fin de l'assaut des vagues. Elles sont maintenues sur la façade est jusqu'à la fin des plus fortes tempêtes. A partir de mai, elles sont récupérées et stockées pour une réutilisation durant l'hiver où, après chaque tempête, elles sont mélangées à du sable de rivière pour remblayer les plages et reconstituer le cordon dunaire.

Sur le tombolo ouest, leur enlèvement est strictement limité aux zones de baignade surveillées. Ainsi, le centre du tombolo reste à l'état "naturel", même pendant l'été. Ce site naturel remarquable n'est donc pas abandonné mais son écosystème, unique en France et en Europe, est géré de façon durable. Seuls les déchets de l'homme sont enlevés et la nature reprend ses droits.

"Au cœur de la mer" avec succès

Du 27 février au 2 mars dernier, à l'Espace nautique, le service des Ports de la ville d'Hyères et ses partenaires ont organisé des journées de sensibilisation sur l'environnement, la protection du littoral, la faune et la flore : "Au cœur de la mer".

Ce sont plus de 1100 visiteurs qui ont franchi les portes de l'Espace nautique et qui font de cette première édition un succès.

Ce rendez-vous fait partie des animations organisées chaque année dans le but d'encourager une conduite respectueuse de l'environnement par des gestes simples.

Animées par des expositions, conférences et projections, elles ont accueilli plaisanciers usagers du port, professionnels de la plaisance, associations et clubs, commerçants, résidents, secteur touristique... en quatre jours, dont quelque 320 scolaires.

Hyères au cœur du réseau MedPAN

Sous ce sigle mystérieux : l'association des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée dont le siège sera inauguré le 2 avril 2010 dans notre ville par Purificacio Canals, Présidente de l'association. Hyères peut s'enorgueillir d'être la seule ville varoise à accueillir sur son territoire le siège d'une organisation européenne.

En 1976, lors de la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de Méditerranée, les 21 États riverains et la Commission européenne s'étaient engagés à remplir un certain nombre d'objectifs parmi lesquels le classement d'aires marines protégées (AMP).

Depuis 1990, le réseau MedPAN s'attache à fédérer les gestionnaires de ces aires en Méditerranée et à les soutenir dans leurs activités de gestion.

Devenue association loi 1901 fin 2008 et dotée d'un secrétariat permanent depuis, MedPAN reçoit le soutien actif de la Ville.

Si des progrès ont été accomplis, la tâche reste d'ampleur puisqu'aujourd'hui, seul 0,5% de la mer Méditerranée est classé en "aires marines protégées" (4% si l'on inclut le sanctuaire Pelagos) alors que 10 % sont prévus par la Convention sur la biodiversité (CBD) d'ici à 2012.



Le littoral porquerollais mieux protégé

Chaque année, un plan de balisage est arrêté conjointement par la Préfecture maritime et la Ville pour la période estivale avec pour objet la réglementation des diverses activités de loisirs pouvant s'exercer dans la bande littorale. La circulation ou le stationnement des navires et engins immatriculés ou ceux n'étant pas utilisés à partir du rivage sont de la compétence du préfet maritime ; la baignade, les activités nautiques pratiquées à partir du rivage, avec des engins de plage ou non immatriculés sont de la compétence du maire.

Cette année, dans un souci de meilleure protection de l'environnement, la Ville a proposé l'extension de la zone de mouillage propre (accessible aux bateaux équipés pour ne rien rejeter en mer) de la pointe Sainte-Anne au cap des Mèdes, au nord de l'île de Porquerolles (plages d'Argent et de la Courtade) et l'extension des zones interdites aux engins à moteur (ZIEM) jusqu'à 150 m du bord.

Hyères, ville durable, côté terre



Jacques Politi, Maire d'Hyères-les-Palmiers

Un plan pour la performance énergétique

En France, le secteur économique du bâtiment est le plus consommateur d'énergie avec 42,5% de l'énergie totale, soit 123 millions de tonnes de CO₂ consommées par an, et 23% des émissions nationales.

Deux axes se dégagent des mesures résultant du "Grenelle de l'Environnement" le concernant : conforter la maîtrise énergétique et développer les énergies renouvelables.

Suivant ces deux axes, la ville d'Hyères a lancé en 2008 un plan pluriannuel sur la performance énergétique et la gestion durable de son patrimoine bâti représentant un total 180 000 m² et 234 sites.

Du fioul au gaz

Après la rénovation de nombreuses chaufferies, celles alimentées au fioul ordinaire domestique ne représentent plus que 15% du parc. **Les émissions de gaz à effet de serre ont ainsi diminué de 31%** avec l'installation de nouvelles chaufferies au gaz.

Par ailleurs, l'installation, en 2008, d'une gestion technique centralisée pour les établissements scolaires a permis d'optimiser la maîtrise énergétique.

Rénover pour économiser

Un deuxième volet concerne la diminution des déperditions d'énergie.

Les menuiseries extérieures vétustes encore présentes dans les groupes scolaires antérieurs à 1980, en sont responsables à 70%.

Garantir le développement durable d'un territoire, c'est arriver à concilier "trois piliers" : développement économique, progrès social et protection et mise en valeur de l'environnement. Riche d'un patrimoine naturel exceptionnel, la ville d'Hyères s'engage depuis deux ans dans une démarche globale de développement durable.



© M.D & T.C - Communication - Mairie

Un plan pluriannuel de remplacement a donc été décidé et des travaux réalisés en 2008 et 2009. La tranche 2010 concerne les écoles Claude-Durand, Jardin d'Orient, Paul-Gensollen et les Mouettes (2^e tranche) et la mairie de Giens.

Par ailleurs, le remplacement par des bâtiments basse consommation des préfabriqués particulièrement énergivores est également lancé cette année.

La ville d'Hyères s'engage aussi sur la piste du développement des énergies renouvelables.

L'Espace 3000, en 2008, les vestiaires de la déchetterie et le nouveau bâtiment de la Police municipale, en 2009, ont été équipés de panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire. Les différents équipements sportifs seront eux aussi progressivement équipés.

Enfin, des pompes à chaleur et traitement d'air double flux à récupération d'énergie ont été installées au Forum du Casino en 2009 et 2010, et à la Police municipale en 2009.

Lancement d'une Opération Grand Site sur la presqu'île de Giens

Une étude préalable à une Opération Grand Site (OGS) est en cours sur la presqu'île de Giens. Une Opération Grand Site vise à faciliter la réhabilitation et la mise en valeur des sites protégés les plus remarquables et les plus menacés de dégradation par leur sur-fréquentation.

Les espaces susceptibles de faire l'objet d'une réhabilitation grâce à une Opération Grand Site doivent remplir quatre conditions préalables : représenter un site majeur au plan national, susciter une fréquentation touristique inadaptée au site, être protégés, pour tout ou partie, par un classement au titre du code de l'environnement, et faire l'objet d'un consensus local.

L'affluence touristique massive qui s'exerce sur la presqu'île de Giens, et les difficultés d'accès en saison ont nourri une réflexion pour la mise en œuvre d'une Opération Grand Site. Cette opération permettra de résoudre progressivement les difficultés de gestion du site et mettre fin aux dégradations liées à sa notoriété, à sa situation littorale et maritime, et à la multiplicité des activités qui y sont exercées.

La presqu'île de Giens rejoindra ainsi le club très fermé de sites nationaux exceptionnels (la baie du Mont Saint-Michel, les îles Sanguinaires, la pointe du Raz, etc.).

Le jardin économe en eau

Véritable vitrine des espaces verts de la ville, les zones engazonnées centrales de la voie Olbia sont peu à peu transformées en "jardin économe en eau" depuis avril 2008.

Après un an et demi d'expérimentation et des résultats positifs notamment sur deux espèces d'arbustes (Photinia "Pointe du Raz Rubra" et Hétéromeles arbutifolia), une nouvelle zone entre l'avenue Ambroise-Thomas et l'avenue Jean-Moulin a été créée : 1 200 m² entre le carrefour du 11 novembre (en bas de l'avenue Gambetta) et le passage piétonnier au niveau de la rue Barbezan.

Une gestion verte du fleurissement

Depuis de nombreuses années, Hyères est titulaire de la distinction "Quatre fleurs" et du Grand Prix national du fleurissement. En 2003, la médaille d'or au concours européen des villes et villages fleuris est venu couronner toutes les initiatives en faveur de l'environnement et de la qualité de vie à Hyères.

La majorité des plantes à massifs est produite en serre de subirrigation ce qui permet un recyclage des solutions d'engrais et une économie de l'eau d'arrosage. L'eau additionnée d'engrais n'est pas rejetée dans la nature. Elle est recyclée et analysée par une station électronique de fertilisation. La même eau, rectifiée régulièrement, sert donc à plusieurs semaines d'arrosage. En fin de course, elle est récupérée et sert à l'arrosage fertilisant des arbres d'alignement en ville.



Et aussi

Encourager la filiale bois-énergie

La ville d'Hyères a signé la Charte forestière de territoire du massif des Maures, entité particulière et emblématique. Cette charte constitue un ambitieux projet de redynamisation et de développement durable de ce massif de 159 000 hectares qui concerne 30 communes.

Son objectif est de regrouper les différents acteurs au sein d'une structure capable de coordonner des missions fédératrices et d'intérêt général.

L'une des principales actions visées par la charte est un appui à la mise en place de la filière du bois comme source d'énergie. La ressource est en effet suffisante pour garantir un approvisionnement non encore structuré.

Les filières castanéicole et liège rencontrent plusieurs difficultés : mauvais état de la ressource forestière (les peuplements sont souvent vieillissants), animation insuffisante auprès des propriétaires privés, faibles débouchés, non structuration de l'offre... Il s'agit donc d'encourager les maîtres d'ouvrages publics ou privés à installer des chaufferies à bois.

Le combustible est la plaquette forestière obtenue directement par le broyage du bois et permettant d'utiliser une chaudière automatique.

Il présente plusieurs avantages : une meilleure exploitation de la forêt, un coût de revient du combustible bon marché, un bilan carbone neutre, une ressource pérenne et enfin une filière créatrice d'emploi en zone rurale.

Des espaces boisés mieux gérés

Les massifs forestiers hyérois (les Borrels, les Maurettes, le Fenouillet, le Mont des Oiseaux et les collines de Costebelle) couvrent 35 à 40 % de la superficie totale de la commune, avec 4 300 hectares dont 240 de forêt communale. Ecrin de verdure autour de la ville, ils constituent un atout écologique et paysager, et des espaces de loisirs appréciés.

Ces habitats abritent une faune diversifiée d'espèces protégées : sanglier, couleuvre, orvet, tortue d'Hermann, rainette méridionale, etc.

Par ailleurs, la partie hyéroise des Maures est peuplée d'oiseaux nicheurs dont certains protégés au niveau européen.

Depuis une quinzaine d'années, le Conservatoire du Littoral a acquis 115 hectares de forêts sur la presqu'île de Giens. **La gestion de ces terrains relève de la compétence de la ville d'Hyères** en association avec le Parc national de Port-Cros. Un suivi écologique et scientifique de ces espaces naturels remarquables est ainsi effectué quotidiennement.



LE PREFET MARITIME, SON ROLE ET SES COMPETENCES

Conformément au décret n° 2004-112 du 6 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer, le représentant de l'Etat en mer est le préfet maritime. Cette fonction est confiée à l'officier général de marine exerçant par ailleurs les fonctions militaires de commandant de zone maritime. Délégué du gouvernement, il est, en mer, le représentant direct du Premier ministre et de chacun des membres du gouvernement.

Le préfet maritime veille à l'exécution des lois, des règlements et des décisions gouvernementales. Investi d'un pouvoir de police générale, il a autorité dans tous les domaines où s'exerce l'action de l'Etat en mer, notamment en ce qui concerne la défense des droits souverains et des intérêts de la nation, le maintien de l'ordre public, la sauvegarde des personnes et des biens, la protection de l'environnement et la coordination de la lutte contre les activités illicites. Le préfet maritime anime et coordonne l'action en mer des administrations et la mise en œuvre de leurs moyens, sans faire obstacle aux compétences légales et réglementaires des autorités administratives (civiles et militaires) et judiciaires. Il reçoit, en tant que de besoin, des directives du secrétaire général de la mer.



Le préfet maritime de la Méditerranée occupe parallèlement la fonction de commandant de la région maritime et de commandant de la zone maritime. Il exerce ainsi deux types de missions, civiles et militaires, correspondant aux deux facettes de l'action de l'Etat en mer.

Il existe trois préfetures maritimes (Toulon, pour la Méditerranée, Brest, pour l'Atlantique, et Cherbourg, pour la Manche et la mer du Nord). Outre-mer, cette fonction est dévolue au préfet ou haut-commissaire, qui prend alors le titre de « Délégué du gouvernement pour l'action de l'Etat en mer », assisté du commandant de la zone maritime.

A Toulon, le vice-amiral d'escadre Yann Tainguy a été nommé en mars 2009. Il cumule les casquettes de préfet maritime de Méditerranée, de commandant de la région maritime et de commandant de la zone maritime. Il est à la fois le chef de toutes les opérations navales en méditerranée et le représentant de l'Etat en mer, un rôle qui prend une nouvelle dimension depuis l'instauration de la zone de protection écologique en méditerranée, avec la nécessité de mettre en place des procédures d'action entre services très différents comme la marine, les affaires maritimes, les douanes, la sécurité civile et la gendarmerie maritime.

Sur la mer depuis les côtes de métropole jusqu'en haute mer, l'Etat dispose d'un représentant unique, le préfet maritime. Il est d'abord le garant du respect de la souveraineté et de la défense des intérêts de notre pays. Il veille notamment au maintien de l'ordre public et à une utilisation juste et harmonieuse des richesses de la mer. En droit, le territoire français s'arrête à 12 milles marins (environ 22 kilomètres) des côtes ou des îles, mais les intérêts de la France vont bien au-delà.

La plupart des activités maritimes, le commerce, la pêche, l'exploitation des fonds marins entre autres, se déroulent en haute mer, tout comme nombre d'activités et de trafics illicites. La France entend exercer en mer, par les préfets maritimes, toutes les compétences que reconnaît aux états littoraux le droit international.